

**Réponses du Coordonnateur de la fiabilité
aux engagements souscrits
lors de la rencontre préparatoire
tenue le 8 avril 2016**

1 **Engagement #1.**

2 (demandé par la Régie le 2016-04-08)

3 Fournir l'évaluation du Coordonnateur sur les changements de la version 6 par rapport à la version 5
4 et fournir les informations demandées sur l'état des plans d'implantation des versions 5 et 6 aux
5 États-Unis, l'échéancier associée à ces normes au niveau de la NERC et la FERC.

6 R1

7 **Les changements de la version 6 par rapport à la version 5 représentent, de l'avis**
8 **du Coordonnateur, un élargissement de certaines exigences de la version 5. Le**
9 **Coordonnateur présente au tableau R1.1, les principaux changements, tels que**
10 **prescrits par la FERC dans ses ordonnances 791 et 791a.**

11 **L'annexe 1 du présent document présente à titre informatif, le tableau de**
12 **concordance du document « Project 2014-02 – CIP Version 5 révisions » de la**
13 **NERC décrivant les changements de façon détaillée pour chacune des exigences**
14 **de la version 5 à la version 6 (en version française et anglaise).**

15 **Tableau R1.1**
16 **Changements de la version 6 par rapport à la version 5 des normes CIP**
17 **(suivant les ordonnances 791 et 791a de la FERC)**

Exigence de la norme	Description et justification du changement	Changement
17 exigences des normes CIPv5	Élimination de la formulation « détecter, évaluer et corriger » car la formulation est vague et sujette à de multiples interprétations	Retrait du texte
CIP-003-6, Exigence E1	Modification de la formulation de l'exigence principale afin d'incorporer une ou des politiques de cybersécurité touchant les systèmes électroniques BES à impact faible. Les expressions « pour ses systèmes électroniques BES à impact élevé ou moyen » et « Pour ses actifs qui comportent des systèmes électroniques BES à impact faible selon les critères de la norme CIP-002, le cas échéant : » ont été ajoutées pour qualifier les sous-alinéas. L'annexe 1 de la CIP-003-6 dresse la liste des éléments que doivent couvrir les plans de cybersécurité pour ses systèmes électroniques BES à impact faible.	Exigence élargie

Exigence de la norme	Description et justification du changement	Changement
CIP-004-6, exigence E2, l'alinéa 2.1.9	Ajout des actifs électroniques transitoires (tel que les ordinateurs portables) et les supports de stockage amovibles (tel que les clés USB, CD etc.) comme éléments de contenu à inclure dans les programmes de formation sur la cybersécurité de l'entité responsable. La formation doit porter sur les risques pour la cybersécurité associés à l'interconnectabilité et à l'interopérabilité des systèmes électroniques BES avec les actifs électroniques transitoires et les supports de stockage amovibles.	Exigence élargie
CIP-006-6, exigence E1.10	Restriction de l'accès physique au câblage et autres composantes de communication non programmables qui servent à interrelier des actifs électroniques visés situés dans un même périmètre de sécurité électronique, mais localisé à l'extérieur d'un périmètre de sécurité physique.	Nouvelle exigence
CIP-007-6, exigence E1, l'alinéa 1.2	Protection des ports physiques pour les actifs électroniques protégés (PCA) et les composantes de communication non programmables situés à la fois dans un périmètre de sécurité physique et dans un périmètre de sécurité électronique	Exigence élargie
CIP-010-2, exigence E4	L'équipe de rédaction recourt à l'annexe 1 de la norme plutôt qu'à des tableaux en regard des actifs transitoires. Elle a donc changé l'exigence E4 pour y inclure le texte suivant : « mettre en œuvre (sauf dans des circonstances CIP exceptionnelles) un ou plusieurs plans documentés concernant les actifs électroniques transitoires et les supports de stockage amovibles ; ces plans doivent être conformes aux sections de l'annexe 1. ». L'annexe 1 de la CIP-010-2 dresse la liste des éléments que doivent couvrir les plans concernant les actifs électroniques transitoires et les supports de stockage amovibles.	Nouvelle exigence

1 La date d'entrée en vigueur des versions 5 et 6 des normes CIP est fixée au 1er
2 juillet 2016 aux États-Unis.

3 Cependant, des dates d'implantation ultérieures à la date d'entrée en vigueur sont
4 fixées pour certaines exigences de ces versions afin de permettre aux entités de
5 s'y conformer, Le Coordonnateur présente au tableau R1.2, les dates
6 d'implantation des versions 5 et 6 aux États-Unis. L'annexe 2 du présent
7 document présente les dates d'implantation aux États-Unis pour chacune des
8 exigences des versions 5 et 6, suivant les ordonnances de la FERC, telles qu'elles
9 sont indiquées par la NERC sur son site internet.

10 **Tableau R1.2**
11 **Dates d'implantation des versions 5 et 6 aux États-Unis**

Norme / Exigence	Date d'implantation
CIP-002-5.1	1 ^{er} juillet 2016
CIP-003-6	1 ^{er} juillet 2016
CIP-003-6, E1, l'alinéa 1.1	1 ^{er} juillet 2016
CIP-003-6, E1, l'alinéa 1.2	1 ^{er} avril 2017
CIP-003-6, E2	1 ^{er} avril 2017
CIP-003-6, Annexe 1, Sect.1	1 ^{er} avril 2017
CIP-003-6, Annexe 1, Sect. 2	1 ^{er} septembre 2018
CIP-003-6, Annexe 1, Sect. 3	1 ^{er} septembre 2018
CIP-003-6, Annexe 1, Sect. 4	1 ^{er} avril 2017
CIP-004-6	1 ^{er} juillet 2016
CIP-004-6 E2, l'alinéa 2.3	1 ^{er} juillet 2017
CIP-004-6, E4, l'alinéa .4.2	1 ^{er} octobre 2016
CIP-004-6, E4, l'alinéas 4.3 et 4.4	1 ^{er} juillet 2017
CIP-005-5	1 ^{er} juillet 2016
CIP-006-6	1 ^{er} juillet 2016
CIP-006-6, E1, l'alinéa 1.10	1 ^{er} juillet 2016 systèmes électroniques BES à impact faible 1 ^{er} avril 2017 pour les systèmes électroniques BES à impact moyen ou élevé
CIP-006-6, E3, l'alinéa 3.1	1 ^{er} juillet 2017

Norme / Exigence	Date d'implantation
CIP-007-6	1 ^{er} juillet 2016
CIP-007-6, E1, l'alinéa 1.2	1 ^{er} juillet 2016 1 ^{er} avril 2017 pour les actifs électroniques protégés (PCA) et les composantes de communication non programmables situés à la fois dans un périmètre de sécurité physique et dans un périmètre de sécurité électronique pour les systèmes électroniques BES à impact moyen ou élevé
CIP-007-6, E4, l'alinéa 4.4	15 juillet 2016
CIP-008-5	1 ^{er} juillet 2016
CIP-008-5, E2, l'alinéa 2.1	1 ^{er} juillet 2017
CIP-009-6	1 ^{er} juillet 2016
CIP-009-6, E2, l'alinéas 2.1 et 2.2	1 ^{er} juillet 2017
CIP-009-6, E2, l'alinéa 2.3	1 ^{er} juillet 2018
CIP-010-2	1 ^{er} juillet 2016
CIP-010-2, E2, l'alinéa 2.1	5 août 2016
CIP-010-2, E3, l'alinéa 3.1	1 ^{er} juillet 2017
CIP-010-2, E3, l'alinéa 3.2	1 ^{er} juillet 2018
CIP-010-2, E4	1 ^{er} avril 2017
CIP-011-2	1 ^{er} juillet 2016

1 **Engagement #2.**

2 (demandé par la Régie le 2016-04-08)

3 Déposer dans le présent dossier, dans les meilleurs délais, la mise à jour du Registre qui a été déposée
4 au dossier R-3952-2015.

5 R2

6 **Le Coordonnateur a déposé le Registre au présent dossier le 14 avril 2016.**

Annexe 1

Projet 2014-02 – Révisions CIP version 5

Tableau de concordance de la version 5 des normes CIP-003-6, CIP-004-6, CIP-006-6, CIP-007-6, CIP-009-6, CIP-010-2, et CIP-011-2 (CIP-002-5, CIP-005-5 et CIP-008-5 n'ont pas été modifiées).

CIP-003-6 – Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité		
CIP-003-5	CIP-003-6	Description et justification de la modification
E1	E1	Modification de l'exigence principale afin d'incorporer une ou des politiques touchant les systèmes électroniques BES à impact faible. L'expression « pour ses systèmes électroniques BES à impact élevé ou moyen » a été supprimée lors de la création des nouveaux alinéas. Voir les alinéas 1.1 et 1.2 ci-dessous pour la justification du changement.
NOUVEAU	E1.1	L'expression « pour ses systèmes électroniques BES à impact élevé ou moyen » a été ajoutée pour qualifier les sous-alinéas ci-dessous.
E1.1	E1.1.1	Les alinéas 1.1 à 1.9 sont devenus 1.1.1 à 1.1.9, et l'expression ci-dessus a été ajoutée à l'alinéa 1.1 de la CIP-003-6.
E1.2	E1.1.2	Aucun changement.
E1.3	E1.1.3	Aucun changement.
E1.4	E1.1.4	Aucun changement.
E1.5	E1.1.5	Aucun changement.
E1.6	E1.1.6	Aucun changement.
E1.7	E1.1.7	Aucun changement.
E1.8	E1.1.18	Aucun changement.
E1.9	E1.1.9	Aucun changement.

CIP-003-6 – Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité		
CIP-003-5	CIP-003-6	Description et justification de la modification
NOUVEAU	E1.2	L'expression « Pour ses actifs qui comportent des systèmes électroniques BES à impact faible selon les critères de la norme CIP-002, le cas échéant : » a été ajoutée pour qualifier les sous-alinéas ci-dessous.
E2	E2	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée. De plus, l'équipe de rédaction (SDT) ayant changé d'approche pour recourir à l'annexe 1 plutôt qu'à des tableaux, l'exigence E2 a été modifiée ainsi : « mettre en œuvre pour ses systèmes électroniques BES à impact faible un ou plusieurs plans de cybersécurité documentés conformes à toutes les sections de l'annexe 1. »
E2.1	E1.2.1	L'alinéa concernant la sensibilisation à la cybersécurité qui doit être couverte par une ou plusieurs politiques de cybersécurité documentées a été déplacé à l'alinéa 1.2.1 de l'exigence E1 de la CIP-003-6.
E2.2	E1.2.2	L'alinéa concernant les mesures de sécurité physique qui doivent être couvertes par une ou plusieurs politiques de cybersécurité documentées a été déplacé à l'alinéa 1.2.2 de l'exigence E1 de la CIP-003-6.
E2.3	E1.2.3	L'alinéa concernant le contrôle des accès électroniques qui doit être couvert par une ou plusieurs politiques de cybersécurité documentées a été déplacé à l'alinéa 1.2.3 de l'exigence E1 de la CIP-003-6. De plus, la SDT a modifié l'expression « connexions externes à protocole routable » parce qu'une nouvelle définition pour le terme « connectivité externe routable à impact faible » est proposée.
E2.4	E1.2.4	L'alinéa 2.4 concernant l'intervention en cas d'incident de cybersécurité qui doit être couverte par une ou plusieurs politiques de cybersécurité documentées a été déplacé à l'alinéa 1.2.4 de l'exigence E1 de la CIP-003-6.
NOUVEAU	Annexe 1	L'annexe 1 de la CIP-003-6 dresse la liste des éléments que doivent couvrir les plans de cybersécurité pour ses systèmes électroniques BES à impact faible. L'annexe répond à l'ordonnance 791 de la FERC concernant le manque de critères objectifs pour la protection des actifs à impact faible.
E3	E3	Aucun changement.

CIP-003-6 – Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité		
CIP-003-5	CIP-003-6	Description et justification de la modification
E4	E4	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.

CIP-004-6 – Cybersécurité – Personnel et formation		
CIP-004-5.1	CIP-004-6	Description et justification de la modification
E1	E1	Aucun changement.
E1.1	E1.1	Aucun changement.
E2	E2	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée. La SDT a également revu l'exigence afin d'accorder aux entités responsables la flexibilité d'avoir un ou plusieurs programmes de formation sur la cybersécurité, la norme CIP-004-5 actuelle précisant à l'exigence E2 « a cyber security training program(s) » (en français, « un ou des programmes de formation sur la cybersécurité »). Cette modification vise à clarifier l'exigence et à uniformiser l'ensemble des normes.
E2.1	E2.1	Aucun changement.
E2.1.1 à E2.1.8	E2.1.1 à E2.1.8	Aucun changement.
E2.1.2	E2.1.2	Aucun changement.
E2.1.3	E2.1.3	Aucun changement.
E2.1.4	E2.1.4	Aucun changement.
E2.1.5	E2.1.5	Aucun changement.
E2.1.6	E2.1.6	Aucun changement.

CIP-004-6 – Cybersécurité –Personnel et formation

CIP-004-5.1	CIP-004-6	Description et justification de la modification
E2.1.7	E2.1.7	Aucun changement.
E2.1.8	E2.1.8	Aucun changement.
E2.1.9	E2.1.9	En réponse aux directives dans l'ordonnance 791 de la FERC concernant les actifs électronique transitoire, la SDT a ajouté les actifs électroniques transitoires et les supports de stockage amovibles comme éléments de contenu à inclure dans les programmes de formation sur la cybersécurité de l'entité responsable. La formation doit porter sur les risques pour la cybersécurité associés à l'interconnectabilité et à l'interopérabilité des systèmes électroniques BES avec les actifs électroniques transitoires et les supports de stockage amovibles.
E2.2	E2.2	Aucun changement.
E2.3	E2.3	Aucun changement.
E3	E3	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E3.1	E3.1	Aucun changement.
E3.2	E3.2	Aucun changement.
E3.3	E3.3	Aucun changement.
E3.4	E3.4	Aucun changement.
E3.5	E3.5	Aucun changement.
E4	E4	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E4.1	E4.1	Aucun changement.
E4.1.1	E4.1.1	Aucun changement.
E4.1.2	E4.1.2	Aucun changement.

CIP-004-6 – Cybersécurité –Personnel et formation		
CIP-004-5.1	CIP-004-6	Description et justification de la modification
E4.1.3	E4.1.3	Aucun changement.
E4.2	E4.2	Aucun changement.
E4.3	E4.3	Aucun changement.
E4.4	E4.4	Aucun changement.
E5	E5	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E5.1	E5.1	Aucun changement.
E5.2	E5.2	Aucun changement.
E5.3	E5.3	Aucun changement.
E5.4	E5.4	Aucun changement.
E5.5	E5.5	Aucun changement.

CIP-006-6 – Cybersécurité –Sécurité physique des systèmes électroniques BES		
CIP-006-5	CIP-006-6	Description et justification de la modification
E1	E1	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E1.1	E1.1	Aucun changement.
E1.2	E1.2	Aucun changement.
E1.3	E1.3	Aucun changement.

CIP-006-6 – Cybersécurité – Sécurité physique des systèmes électroniques BES		
CIP-006-5	CIP-006-6	Description et justification de la modification
E1.4	E1.4	Aucun changement.
E1.5	E1.5	Aucun changement.
E1.6	E1.6	Aucun changement.
E1.7	E1.7	Aucun changement.
E1.8	E1.8	Aucun changement.
E1.9	E1.9	Aucun changement.
NOUVEAU	E1.10	En réponse aux directives dans l'ordonnance 791 de la FERC de protéger les composants non programmables des réseaux de communication, la SDT a ajouté à l'exigence E1 l'alinéa 1.10 qui demande de restreindre l'accès physique aux câbles et autres composants de communication non programmables qui permettent à des actifs électroniques visés situés dans un même périmètre de sécurité électronique de communiquer entre eux. L'entité a trois autres mécanismes pour protéger adéquatement ces réseaux, y compris : le cryptage des données qui transitent par ces câbles et composants ; la surveillance de l'état de la liaison de communication, avec déclenchement d'une alarme sur détection d'une défaillance de communication ; une protection logique d'une efficacité équivalente.
E2	E2	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E2.1	E2.1	Aucun changement.
E2.2	E2.2	Aucun changement.
E2.3	E2.3	Aucun changement.
E3	E3	Aucun changement.
E3.1	E3.1	Aucun changement

CIP-007-6 – Cybersécurité –Gestion de la sécurité des systèmes

CIP-007-5	CIP-007-6	Description et justification de la modification
E1	E1	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E1.1	E1.1	Aucun changement.
E1.2	E1.2	La colonne des systèmes visés a été modifiée pour inclure les actifs électroniques protégés et les composants de communication non programmables situés à la fois dans un périmètre de sécurité physique et dans un périmètre de sécurité électronique. La protection contre l'utilisation de ports d'entrée-sortie physiques non nécessaires pour la connectivité de réseau, les commandes pupitre ou les supports de stockage amovibles visant ces ajouts répond à la directive sur les réseaux de communication dans l'ordonnance 791 de la FERC. Le terme supports de stockage amovibles a été mis en italique, car il figure maintenant au Glossaire.
E2	E2	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E2.1	E2.1	Aucun changement.
E2.2	E2.2	Aucun changement.
E2.3	E2.3	Aucun changement.
E2.4	E2.4	Aucun changement.
E3	E3	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E3.1	E3.1	Aucun changement.
E3.2	E3.2	Aucun changement.
E3.3	E3.3	Aucun changement.
E4	E4	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E4.1	E4.1	Aucun changement.

CIP-007-6 – Cybersécurité – Gestion de la sécurité des systèmes

CIP-007-5	CIP-007-6	Description et justification de la modification
E4.1.1	E4.1.1	Aucun changement.
E4.1.2	E4.1.2	Aucun changement.
E4.1.3	E4.1.3	Aucun changement.
E4.2	E4.2	Aucun changement.
E4.2.1	E4.2.1	Aucun changement.
E4.2.2	E4.2.2	Aucun changement.
E4.3	E4.3	Aucun changement.
E4.4	E4.4	Aucun changement.
E5	E5	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E5.1	E5.1	Aucun changement.
E5.2	E5.2	Aucun changement.
E5.3	E5.3	Aucun changement.
E5.4	E5.4	Aucun changement.
E5.5	E5.5	Aucun changement.
E5.5.1	E5.5.1	Aucun changement.
E5.5.2	E.5.5.2	Aucun changement.
E6	E6	Aucun changement.

CIP-007-6 – Cybersécurité –Gestion de la sécurité des systèmes		
CIP-007-5	CIP-007-6	Description et justification de la modification
E7	E7	Aucun changement.

CIP-009-6 – Cybersécurité –Plans de rétablissement des systèmes électroniques BES		
CIP-009-5	CIP-009-6	Description et justification de la modification
E1	E1	Aucun changement.
E1.1	E1.1	Aucun changement.
E1.2	E1.2	Aucun changement.
E1.3	E1.3	Aucun changement.
E1.4	E1.4	Aucun changement.
E.1.5	E.1.5	Aucun changement.
E2	E2	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E2.1	E2.1	Aucun changement.
E2.2	E2.2	Aucun changement.
E2.3	E2.3	Aucun changement.
E3	E3	Aucun changement.
E3.1	E3.1	Aucun changement.
E3.1.1	E3.1.1	Aucun changement.

CIP-009-6 – Cybersécurité –Plans de rétablissement des systèmes électroniques BES

CIP-009-5	CIP-009-6	Description et justification de la modification
E3.1.2	E3.1.2	Aucun changement.
E3.1.3	E3.1.3	Aucun changement.
E3.2	E3.2	Aucun changement.
E3.2.1	E3.2.1	Aucun changement.
E3.2.2	E3.2.2	Aucun changement.

CIP-010-2 – Cybersécurité –Gestion des changements de configuration et analyses de vulnérabilité

CIP-010-1	CIP-010-2	Description et justification de la modification
E1	E1	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E1.1	E1.1	Aucun changement.
E1.2	E1.2	Aucun changement.
E1.3	E1.3	Aucun changement.
E1.4	E1.4	Aucun changement.
E1.4.1	E1.4.1	Aucun changement.
E1.4.2	E1.4.2	Aucun changement.
E1.4.3	E1.4.3	Aucun changement.
E1.5	E1.5	Aucun changement.

CIP-010-2 – Cybersécurité – Gestion des changements de configuration et analyses de vulnérabilité

CIP-010-1	CIP-010-2	Description et justification de la modification
E1.5.1	E1.5.1	Aucun changement.
E1.5.2	E1.5.2	Aucun changement.
E2	E2	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E2.1	E2.1	Aucun changement.
E3	E3	Aucun changement.
E3.1	E3.1	Aucun changement.
E3.2	E3.2	Aucun changement.
E3.2.1	E3.2.1	Aucun changement.
E3.2.2	E3.2.2	Aucun changement.
E3.3	E3.3	Aucun changement.
E3.4	E3.4	Aucun changement.
NOUVEAU	E4	En réponse à la directive dans l'ordonnance 791 de la FERC concernant les actifs transitoires, la SDT a changé d'approche pour recourir à l'annexe 1 plutôt qu'à des tableaux. Elle a donc changé l'exigence E4 pour y inclure le texte suivant : « mettre en œuvre (sauf dans des circonstances CIP exceptionnelles) un ou plusieurs plans documentés concernant les actifs électroniques transitoires et les supports de stockage amovibles ; ces plans doivent être conformes aux sections de l'annexe 1. »
NOUVEAU	Annexe 1	L'annexe 1 de la CIP-010-2 dresse la liste des éléments que doivent couvrir les plans concernant les actifs électroniques transitoire et les supports de stockage amovibles. L'annexe répond à l'ordonnance 791 de la FERC concernant les risques liés aux actifs transitoires.

CIP-011-2 – Cybersécurité – Protection de l'information		
CIP-011-2	CIP-011-2	Description et justification de la modification
E1	E1	En réponse à l'ordonnance 791 de la FERC demandant de retirer de l'exigence les formulations ambiguës, l'expression « d'une manière permettant de détecter, d'évaluer et de corriger les lacunes » a été supprimée.
E1.1	E1.1	Aucun changement.
E1.2	E1.2	Aucun changement.
E2	E2	Aucun changement.
E2.1	E2.1	Aucun changement.
E2.2	E2.2	Aucun changement.

1. [Project 2014-02 – CIP Version 5 Revisions, Mapping Document](#), NERC

Annexe 2

CIP Version 5 Standards - U.S. Implementation Dates

Standard	Requirement	Part	Sub-Part	Implementation Date	Notes
CIP-006-6	R1	1,6		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R1	1,7		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R1	1,8		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R1	1,9		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R1	1.10		July 1, 2016 (or April 1, 2017 for new high and medium impact BCS as discussed in the Notes column.)	For new high or medium impact BES Cyber Systems at Control Centers identified by CIP-002-5.1 which were not identified as Critical Cyber Assets in CIP Version 3, the compliance date for this Part is April 1, 2017, per the Implementation Plan for CIP Version 5 Revisions dated January 23, 2015. FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R2			July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R2	2,1		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R2	2,2		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R2	2,3		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R3			July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-006-6	R3	3,1		July 1, 2017	Initial performance for this Part is required by July 1, 2017 (i.e., within 12 calendar months after July 1, 2016), per the Implementation Plan for Version 5 CIP Cyber Security Standards, dated October 26, 2012 and incorporated by reference into the Implementation Plan for CIP Version 5 Revisions, dated January 23, 2015. FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-006-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-006-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-006-5; therefore, CIP-006-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R1			July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R1	1,1		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R1	1,2		July 1, 2016 (or April 1, 2017, as discussed in Notes column)	The compliance date for CIP-007-6, Requirement R1, Part 1.2 that apply to PCAs and nonprogrammable communication components located inside a PSP and inside an ESP and associated with high and medium impact BES Cyber Systems is April 1, 2017, per the Implementation Plan for CIP Version 5 Revisions dated January 23, 2015. FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R2			July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R2	2,1		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R2	2,2		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R2	2,3		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R2	2,4		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R3			July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R3	3,1		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.
CIP-007-6	R3	3,2		July 1, 2016	FERC's Order Granting Extension of Time, issued February 25, 2016, defers the effective date of CIP-007-5 from April 1, 2016 to July 1, 2016. CIP-007-6 becomes effective on July 1, 2016 and supersedes CIP-007-5; therefore, CIP-007-5 will never take effect, per FERC Order No. 822.

